

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 25 novembre

Point 6

Délibération n°2010-39 portant approbation de l'organigramme prévisionnel 2011 de l'Agence

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.334.8,

Vu le projet d'organigramme 2011,

Délibère :

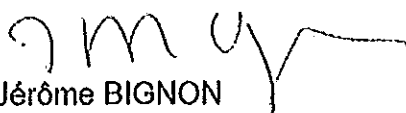
Article 1 :

L'organigramme prévisionnel 2011 de l'Agence est approuvé.


Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

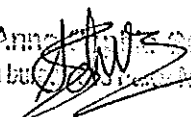
Le Président du Conseil d'administration


Jérôme BIGNON

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement


Anne-Cécile SCHORTER
Chef du bureau des affaires juridiques et fiscales